

Etat faisant connaître quels changements se sont produits, depuis le 1er juillet 1907, dans les divisions du service des commis et du sergent d'armes, à la Chambre des communes, en ce qui concerne les fonctionnaires permanents e sessionnels.—M. Owen.

DISCUSSION D'UN PROJET DE RESOLUTION TENDANT A REVISER LA LOI SUR LES BANQUES.

M. R. A. PRINGLE (Stormont) propose l'adoption d'un projet de résolution ainsi conçu :

La Chambre est d'avis que le moment opportun est arrivé de considérer l'à-propos de modifier et reviser la loi des banques, et que, entre autres, les amendements suivants devraient être mis à l'étude:—

1. Pourvoir à l'inspection par le Gouvernement;
2. Etablir des règles plus restrictives concernant la circulation;
3. Etablir des dispositions régissant le pourcentage des fonds du capital et de la réserve qui pourra être prêté à un seul et même emprunteur;
4. Régir le pourcentage quant aux prêts qu'une banque pourra faire à ses directeurs réunis;
5. Définir la limite de l'intérêt ou du taux d'escompte que les banques peuvent s'engager de payer ou d'accorder;
6. Reviser les pouvoirs de l'Association des banquiers.

Je saisis parfaitement l'importance de l'objet de cette motion. Nous avons subi une forte crise monétaire, qui ne s'est pas fait sentir seulement sur ce continent mais a eu une certaine répercussion dans tout l'univers. Plusieurs causes ont contribué à cette rareté de l'argent et je puis dire qu'à mes yeux, l'une de ces causes a été l'énorme perte d'argent qui a eu lieu dans le monde entier. On calcule qu'il s'est perdu cinq billions dans la guerre contre les Boers, la guerre russo-japonaise la guerre hispano-américaine et la catastrophe de San-Francisco. Ça été une perte sèche. Bien que le rendement des mines d'or depuis deux ou trois ans ait été le plus considérable dont fassent mention les annales du monde entier, il n'a pas suffi à compenser les pertes énormes que ces causes ont entraînées. A mon avis, l'économie serait le remède qu'exige la situation.

J'ai été bien aise de lire, il y a un jour ou deux, un très beau discours que le directeur général des Postes (M. Lemieux) a prononcé dans la ville de London. Il a fait un tableau fidèle des progrès accomplis pendant la dernière période décennale. Pendant qu'il faisait observer à son auditoire le développement remarquable du Canada, il cita des chiffres. Ainsi, si ma mémoire est fidèle, il a dit qu'il y a dix ans, la totalité de notre commerce extérieur, représenté par les importations pour la consommation locale et par les exportations des marchandises indigènes, se chiffrait par \$234,926,000, à peu près. En 1907, nos importations, to-

tales pour la consommation au Canada et nos exportations de produits canadiens se sont élevés à la somme considérable de \$571,783,000. Il a aussi fait des calculs concernant notre population. En 1901, a-t-il dit, la population était de 5,370,000 habitants et l'accroissement attribuable à l'immigration a été de 930,000 ames environ. Si l'on ajoute l'augmentation naturelle de notre population, on obtient à peu près 6,600,000 comme chiffre de la population actuelle.

Mais, l'honorable ministre n'a pas appris à son auditoire que, depuis cinq ans, la balance de notre commerce extérieur nous a été de beaucoup défavorable. Il ne lui a pas dit que le surplus des importations comparativement à la valeur des exportations de denrées canadiennes a atteint \$291,850,000, au cours des cinq années écoulées depuis 1902. Il n'a pas ajouté non plus que pour l'exercice clos le 30 juin 1907, le surplus des importations s'est élevé à près de \$187,760,000, chiffre qu'il n'avait jamais atteint. C'est un découvert que la population canadienne devra combler tôt ou tard. Je crois qu'en justice, le ministre n'aurait pas dû faire voir seulement le beau côté de la médaille, mais qu'il aurait dû en montrer le revers, qui est moins brillant si l'on considère que, grâce à l'attitude du Gouvernement, la balance du commerce nous a été grandement défavorable, et qu'elle l'a été plus que jamais pendant le dernier exercice.

Pendant la dernière période décennale, nos banques ont fait d'énormes enjambées dans la voie du progrès. Il suffit de consulter la statistique pour s'apercevoir que, depuis dix ans, elles ont augmenté leur capital libéré d'environ \$35,000,000 et leur réserve d'a peu près \$43,000,000. Nous nous réjouissons de les voir dans une situation aussi prospère. Bien que nous soyons satisfaits de constater que leur réserve s'élève à la forte somme de \$69,412,774 et leur capital versé à \$96,167,889, nous ne devons pas perdre de vue qu'elles ont retiré de la population de ce pays quarante et quelques millions de dollars, depuis dix ans. Ce n'est pas tout ce qu'elles lui ont soutiré. Elles ont payé des dividendes, dont les uns s'élevaient à 12 p. 100, qui dépassaient tous 6 p. 100—je parle des banques établies depuis quelques années au moins. Leurs dépôts ont augmenté considérablement depuis dix ans, ce qui démontre que notre population est économe et qu'elle a joui d'une grande prospérité.

Malheureusement, depuis quelques années, certaines banques ont failli, et ces faillites ont appelé notre attention sur la nécessité de modifier la loi sur les banques. Je déclare qu'il est regrettable que celui qui propose de faire subir des modifications à cette loi soit aussitôt en butte aux attaques des revues financières et à certaines critiques de la part des banquiers. On semble croire qu'à l'exclusion des banquiers eux-mêmes personne n'a le droit de discuter la